

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 septembre 2012**  
~~~~~

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA RECETTE LOCALE DES DOUANES DE GIGNAC

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 septembre 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes,

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Mme Florence QUINONERO, Madame Monique GIBERT -M. Dominique EDMONT MARIETTE suppléant de M. René GOMEZ, Mme Anne-Marie BIZEUL suppléant de M. André YVANEZ, M. Jean-Luc CROIZIER suppléant de M. Bernard DOUYSSSET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : M. Christian LASSALVY à Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET à M. Jean-Marcel JOVER, M. Jean Pierre VANLUGGENE à M. Claude CARCELLER

Excusés : M. Gérard CABELLO, M. Jean-François RUIZ

Absents : Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Jacky GALABRUN

Quorum : 23	Présents : 39	Votants : 42	Pour 43 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la recette locale des douanes de Gignac est implantée sur Gignac depuis 20 ans,

Vu que la recette locale offre un service public de proximité pour l'ensemble des professionnels de la viticulture et concerne les quatre cantons de Clermont l'Hérault, Gignac, Le Caylar et Lodève, ce qui représente plus de 250 vigneron, caves coopératives et négociants sur 60 communes du Cœur d'Hérault,

Vu qu'elle permet d'offrir aux professionnels un service compétent, pouvant offrir une réponse adaptée aux professionnels, face à une réglementation de plus en plus complexe et souvent changeante,

Vu qu'elle permet également de limiter les déplacements longs et coûteux, rendus obligatoires par l'éloignement du centre administratif douanier,

Considérant que sa fermeture est programmée après la prochaine campagne viticole de 2012/2013, comme cela a déjà été fait dans de nombreuses autres communes de France,

Considérant que les services seraient réorganisés sur Montpellier au centre de viticulture et des contributions indirectes, avec la mise en place progressive de procédures de dématérialisation,

Considérant que si les procédures de dématérialisation devraient faciliter quelques actes administratifs aux professionnels, le conseil personnalisé aux professionnels disparaît cependant, cumulé avec la difficulté pour certains à s'approprier les outils numériques, ainsi que le difficile accès au haut-débit sur notre territoire,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De se prononcer :

• contre la fermeture de la recette locale des douanes de Gignac,

• pour le maintien d'un service public de proximité, au service des professionnels de la viticulture du Cœur d'Hérault

Transmission au Représentant de l'Etat N° 719 le 28/09/2012 Publication le 28/09/2012 Notification le 28/09/2012 DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 28/09/2012 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120924-lmc 21583-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes 
--	--